

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur une demande d'autorisation d'exercer l'usage « habitation », au 2^{ème} du bâtiment portant les numéros 1307 et 1311, rue Sainte-Catherine Est, et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au paragraphe 1^o de l'article 247 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le 9 février 2016, à 19 h, à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 800, de Maisonneuve Est.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à cette demande d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et mentionner le dossier 1160607002.

Montréal, le 25 janvier 2016

Le Secrétaire d'arrondissement

M^{re} Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :

www.ville-montreal.ca/c2/villemarie